

nouveau Règlement et a convaincu la plupart des députés de la nécessité de réformer le Règlement de la Chambre. Pour la première fois, la présente session s'est déroulée conformément à ce Règlement. Ce qui retardait et arrêtaient l'avancement des travaux ces dernières années ne peut plus se reproduire, parce que le nouveau Règlement a éliminé ces obstacles. S'il en est ainsi, et j'en suis convaincu, pourquoi dès lors cette clôture serait-elle nécessaire maintenant? Je comprendrais s'il y avait eu un long débat d'obstruction, comme celui qu'on a tenu à propos du pipe-line en 1956. Dans ce cas, on aurait pu être justifié de renforcer le droit de clôture, pour ce qui est de l'application du Règlement de la Chambre. Mais les circonstances ne sont plus les mêmes.

Cette règle de clôture, l'article 75c, ne fera qu'imposer à la Chambre un règlement qui, quant à la bonne marche et au bon fonctionnement de la Chambre, est absolument inutile, à moins que le premier ministre et le gouvernement n'aient l'intention de présenter des mesures controversables et de les faire adopter de force sans avoir de compte à rendre au public, comme l'exige l'article 33 du Règlement pour toute application normale de la clôture. Si c'est le cas, nous sommes sur le point de passer d'une démocratie parlementaire à une dictature. Je n'aime pas employer ce mot, car il m'irrite. Je n'ai pas aimé certaines remarques qu'on s'est lancées ici ce soir, car elles ne sont pas dignes des fonctions que nous exerçons. Je dois dire, toutefois, que l'inquiétude et la crainte que ressentent les députés de l'opposition justifient en quelque sorte ce qui se passe. Je n'approuve pas, et je l'ai déclaré en public, certaines des choses qui se sont produites ou qu'on a dites au premier ministre lors de son voyage dans l'Ouest, mais par sa propre façon d'agir et par les remarques désinvoltes qu'il lui arrive souvent de lancer, sans y penser peut-être, il s'attire ce genre de réactions.

C'est pourquoi ce que je dis ce soir est exact. Je ne suis pas un prophète de malheur, mais ce genre de choses est inévitable. Le leader du gouvernement à la Chambre, par son attitude même et ses remarques très irritantes, désinvoltes et cavalières, provoque les réactions qui se sont manifestées ici ce soir. Il ne s'agit pas d'un débat comme les autres. Il ne s'agit pas d'obstruction systématique et stupide. Ce n'est pas de l'hypocrisie. Pour nous, de ce côté-ci de la Chambre nous lutterons pour conserver aux représentants du peuple la liberté de parole. Cela s'applique aussi bien aux députés de l'autre côté, car ils ne seront pas toujours dans le parti au pou-

Je voudrais donner un petit conseil au député de Hamilton-Wentworth (M. Gibson) qui fait le chahut. Il serait bien avisé de la boucler et d'écouter un peu plus...

Des voix: Bravo.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Thompson: ... parce que, à mon sens, le peu d'expérience qu'il a de la Chambre ne lui permet pas de comprendre ou de vraiment peser ce qui se passe.

J'ai une autre question très importante à poser. Pourquoi fallait-il, deux jours avant l'ajournement d'été de la Chambre à la fin du second semestre, d'après la terminologie adoptée pour définir les parties des diverses sessions, que le leader du gouvernement à la Chambre présente de nouveau à la Chambre les articles de clôture 75A, 75B et 75c, ce dernier étant la réplique exacte de l'article 16A, qui fut ignominieusement jeté au panier il y a quelques mois.

Il était facile de comprendre cela, car en expliquant la chose aux Canadiens sur le réseau de télévision national, le premier ministre a dit qu'il s'agissait tout bonnement d'un piège tendu pour faire adopter quelques-uns des articles du Règlement les moins agréables qu'il voulait présenter.

● (9.40 p.m.)

Était-il nécessaire d'en venir à la clôture? Nous nous entendions si bien jusque-là. A-t-on fait obstacle à une mesure législative quelconque? Y a-t-il une mesure législative d'importance, inscrite au *Feuilleton*, qui n'a pas été mise en délibération comme l'entendait le gouvernement? Aucune, à ma connaissance. Je le répète, le nouveau Règlement a donné d'excellents résultats. Il comporte bien des améliorations fondamentales, même si elles n'ont pas encore fait leurs preuves dans la pratique. Elles représentent une très nette amélioration.

Je tiens également à signaler aux nouveaux représentants à la Chambre, notamment aux députés ministériels, que ce règlement n'est pas le résultat d'une décision ou d'une politique partisans, mais l'aboutissement d'heures, de mois et d'années de travail en commun, au sein d'un comité composé de représentants de tous les partis. La chose fut examinée longuement et de façon approfondie, et tous les partis se sont finalement entendus. C'est uniquement à cause de ce Règlement que nous avons pu faire autant de progrès. Qu'est-ce qui pousse donc le premier ministre, le leader du gouvernement à la Chambre et ceux qui travaillent étroitement avec eux à nous imposer